
Ressources disponibles pour les parents et les enseignantes et enseignants

Où puis-je trouver de l'information pertinente pour les parents ou les enseignantes et enseignants?

Voici quelques ressources possibles :

1. Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP)

Le site Web du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (www.ipc.on.ca) sert d'outil de recherche et d'information. Il est régulièrement mis à jour et comprend ce qui suit :

- de l'information au sujet du rôle du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée et des réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, y compris la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)*;
- des rapports annuels;
- les textes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* ainsi que des résumés en langage clair et le texte de la *LPRPS*;
- les ordonnances du CIPVP, les rapports d'enquête et les révisions judiciaires, avec index des sujets et des numéros d'article;
- les publications du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée comme les documents de politique générale, les feuilles-info et les lignes directrices;
- les formulaires de demandes d'accès à l'information, d'appel, de plaintes concernant la protection de la vie privée et autres;
- les liens avec les autres sites Web relatifs à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée au Canada et partout dans le monde;
- les liens avec les autres sites Web qui donnent des renseignements au sujet de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.

2. Champion GIVP de votre conseil scolaire. Cette personne interprète et gère les demandes et les questions concernant l'accès à l'information.

3. Trousse d'outils GIVP Ces documents offrent des suggestions pratiques concernant la conservation des documents et les questions de protection de la vie privée et fait des renvois aux parties des lois qui s'appliquent, y compris à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, L.O. 2004, chap. 3, annexe A et à la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2.

S'il arrivait que des avocats, des intervenants, des élèves émancipés ou des conseillers et conseillères scolaires soient impliqués, qu'est-ce que je devrais savoir, des points de vue de la gestion de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée?